



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

- 8 NOV. 2022

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Amandine MORENO, M. Jean-Michel BALLARIN, M. Mohammed EL HABCHI.

Étaient absents excusés : M. Claude ESCLOUPIER, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFOS, M. Stéphane PEILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD.

Procurations : Mme Brigitte MARSEILLE en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Stéphane PEILLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-108**

Domaine : 7.5 - Subventions

OBJET : AMENAGEMENT DE LA RUE JOSEPH ERMINY 2ème TRANCHE: Approbation de l'opération et demande de subvention.

La commune de Quillan souhaite redynamiser le centre-ville historique de la ville par la réhabilitation et le réaménagement des rues principales du centre ancien.

Le projet s'inscrit dans la continuité des aménagements réalisés sur la commune notamment les rues Michelet, de l'église, promenade Jean Bourrel et plus récemment la Rue Félix Armand.

A cet effet, cet aménagement permettra la mise en conformité de ces espaces publics vis-à-vis de la réglementation en matière d'accessibilité. En effet, la commune projette de rendre ces rues réservées à la circulation piétonnière.

L'aménagement projeté consiste à un projet de réhabilitation urbaine avec réfection de la chaussée, des réseaux et des bordures.

Ces travaux visent à favoriser la mobilité des usagers par la sécurisation des voies de circulation et la valorisation du patrimoine par l'utilisation de matériaux nobles et qualitatifs dans la continuité et la cohérence des aménagements des rues déjà réalisés.

La présente demande de subvention porte sur la 2^{ème} tranche : rue Joseph Erminy.

Le coût prévisionnel de la 2^{ème} tranche s'élève à : 672 342.23€ HT soit 806 810.67€ TTC.

Le coût prévisionnel global des travaux s'élève à : 1 785 063 € HT soit 2 142 075.60 € TTC.

Le coût prévisionnel des travaux et des études s'élève à : 1 925 092.10€ HT soit 2 310 110.51€ TTC.

Le plan prévisionnel de financement de la 2^{ème} tranche s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	€/HT		%	HT
TERRASSEMENT	30 070.00	ETAT DETR (Voirie, Eau et assainissement) DSIL CRTE	30	201 702.67
VOIRIE	287 470.00			
DIVERS	22 500.00			
TOTAL VOIRIE	340 040.00			
RESEAU AEP	154 900.00	REGION BOURG CENTRE	25	168 085.56
RESEAU EAUX USEES	110 800.00			
RESEAU PLUVIAL + DIVERS	18 525.00	CD 11	25	168 085.58
TOTAL RESEAUX HUMIDES	284 225.00			
ETUDES Maitrise d'Œuvre	48 077.23	COMMUNE	20	134 468.45
TOTAL HT	672 342.23	TOTAL	100	672 342.26
TOTAL TTC	806 810.67	TOTAL TTC		806 810.67

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. D'approuver cette opération et son plan de financement prévisionnel selon les modalités sus visées.
2. De l'autoriser à solliciter les subventions de l'Etat, du Département de l'Aude et de la Région.
3. De l'autoriser à lancer les marchés publics afférents à cette opération
4. D'imputer les dépenses et recettes en section d'investissement du Budget primitif 2023.
5. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal
Où l'exposé de son Président
Après en avoir délibéré

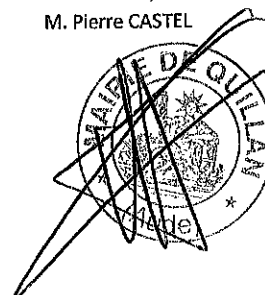
Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2022-108

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-11-08T10-19-17.00 (MI240961272)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20221108-2022-108-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

AMENAGEMENT DE LA RUE JOSEPH ERMINY 2ème TRANCHE: Approbation de l'opération et demande de subvention.

Date de décision : Nov 8, 2022 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Acte : [MA-DEL-2022-108.PDF](#)

Préparé

Date **08/11/22 à 10:19**

Par **ROUJOU Carole**

Transmis

Date **08/11/22 à 10:19**

Par **ROUJOU Carole**

Accusé de réception

Date **08/11/22 à 10:30**